



Fédération des sociétés de tir du Bas-Valais

REGLEMENT DE LA FINALE REGIONALE DE LA RELEVE (FIRE10)

Se basant sur les Règles du tir sportif (RTSp) et le règlement ISSF

1. But

La Finale Régionale 10m (FIRE10) a pour but de permettre aux élèves des écoles de tir du secteur (Bas-Valais), de se mesurer dans une compétition préparatoire au CVAR organisé par la Fédération Sportive Valaisanne de Tir (FSVT).

2. Lieu et date de la Finale Régionale de la Relève

La date de la FIRE10 est arrêtée par les organisateurs en tenant compte du calendrier cantonal de chaque discipline. Par principe, le concours se déroule le 3^{ème} week-end de janvier. Le lieu est défini en fonction des inscriptions.

3. Droit de participation, qualifications et inscriptions

La participation à la FIRE10 est gratuite et se fait sur inscription. Les enfants et adolescents doivent être inscrits auprès d'une école de tir affiliée à une société membre de la fédération. Le concours est ouvert au tir à la carabine et pistolet à air comprimé.

A l'issue de 2 tours de 40 coups tirés à domicile, les responsables adressent les résultats aux organisateurs au moyen du formulaire à disposition sur le site Internet de la Fédération des sociétés de tir du Bas Valais **avant le 31 décembre de l'année en cours** et à l'adresse suivante : fire10@tirbsvs.ch.

Peuvent être pris en considération les tours qualificatifs d'autres concours, les résultats de tirs/matches amicaux ou officiels, les tirs d'entraînement, etc... Les responsables de sociétés sont priés de conserver les fiches de stands (ou cibles) jusqu'à la proclamation officielle des résultats de la finale.

Les 12 meilleurs tireurs de chaque catégorie sont qualifiés pour la finale.

4. Programme de la finale et programme de tir

A l'issue d'un tour qualificatif de 20 coups, une finale selon les règles et formats ISSF (6.17.2) sera tirée regroupant en principe les 6 meilleurs de chaque catégorie.

5. Catégories et positions

Lors de la FIRE10, les catégories sont établies selon le tableau des calculs de classes d'âge publié par la Fédération Suisse de Tir. L'année de naissance à la date du concours est déterminante.

Les positions et allègements sont autorisés conformément aux dispositions d'exécution pour positions et aides de tir de la Fédération Suisse de Tir (Doc.-N°. 6.54.01 f).

Les catégories suivantes sont admises pour la carabine et le pistolet :

- U13 Debout sur appui fixe
- U15 Debout sur appui mobile
- U17 Debout à bras franc
- U21 Debout à bras franc

Les tireurs pouvant bénéficier d'une aide de tir mais participant à bras franc sont classés dans leur catégorie respective sans distinction particulière.

Les aides de tir (potences, crochets, poids, etc...) sont à apporter par les tireurs eux-mêmes. Par principe les catégories sont mixtes.

6. Contrôle des carabines et pistolets ainsi que des habits

Tous les équipements sportifs peuvent être contrôlés de manière aléatoire par les organisateurs, conformément aux directives ISSF. Le matériel pour le contrôle est à la disposition de chaque tireur avant le début de la compétition.

Les règles de sécurité ISSF s'appliquent pendant la durée du concours.

7. Proclamation et publication des résultats

Selon l'horaire fixé par les organisateurs. Sont récompensés les trois premiers de chaque catégorie. Tous les participants reçoivent un prix souvenir.

Les résultats sont publiés sur le site Internet de la Fédération des sociétés de tir du Bas-Valais.

8. Recours et droit de réserve

En validant son inscription, chaque tireur (resp. son représentant) approuve le présent règlement. Toute réclamation ou recours est à formuler le jour du concours. Toute contestation ultérieure n'est pas considérée.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme de tir, d'adapter les horaires et définir le nombre de finalistes en fonction du nombre d'inscrits et des places de tir.

Décision de principe approuvée par l'assemblée générale le 17 novembre 2022, pour le lancement de l'édition 2023

Le Responsable
R. Lattion